

RELEVÉ DE DÉCISIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2026

CDG 50 – Convention de formation professionnelle des assistants de prévention.

Madame le Maire présente au Conseil municipal la convention de formation professionnelle proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Manche (CDG 50). Cette convention a pour objectif d'assurer la formation, l'accompagnement et la montée en compétence des assistants de prévention de la collectivité, notamment sur leurs missions en matière de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail.

Les membres du Conseil municipal :

- Approuvent la convention de formation professionnelle des assistants de prévention proposée par le CDG 50 ;
- Autorisent Madame le Maire à signer ladite convention ainsi que tous documents s'y rapportant.

Classement des infrastructures de transports terrestres

Monsieur François STREIFF informe ses collègues des réflexions engagées concernant les infrastructures de transport dans le département de la Manche et de leurs enjeux pour l'attractivité et le développement du territoire.

Les échanges portent notamment sur l'amélioration des dessertes routières et ferroviaires, la sécurisation des axes de circulation, le développement des mobilités durables ainsi que le maintien d'un niveau de service adapté aux besoins des habitants, des entreprises et des collectivités.

Le Conseil municipal souligne l'importance de poursuivre les investissements permettant d'améliorer les conditions de déplacement, de renforcer l'accessibilité du territoire et de soutenir son développement économique et touristique.

Les membres du Conseil municipal :

- Réaffirment son attachement à l'amélioration des infrastructures

Projet Educatif du Territoire

Madame le Maire présente au Conseil municipal le Projet Éducatif du Territoire (PEDT), document de référence élaboré pour une durée de trois ans. Ce projet définit les orientations et les objectifs de la commune en matière d'accueil et d'accompagnement des enfants sur les temps périscolaires, notamment le temps de garderie et le temps méridien.

Le PEDT est établi en partenariat avec Saint-Lô Agglo et formalisé par une convention qui précise les engagements respectifs des parties pour la mise en œuvre de ce projet.

3 projets sont retenus :

- Le bruit à la cantine
- La liaison entre le temps scolaire et périscolaire

- La formation aux premiers secours

Après avoir pris connaissance du dossier et considérant l'intérêt de disposer d'un cadre structurant pour l'organisation et le développement des actions éducatives sur les temps périscolaires, les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Approuvent le Projet Éducatif du Territoire (PEDT) pour une durée de trois ans ;
- Autorisent Madame le Maire à signer le dossier de candidature ainsi que la convention à intervenir avec Saint-Lô Agglo, et tout document nécessaire à l'exécution de cette décision.

Tarifs des services de restauration scolaire et de garderie – Année 2026/2027.

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal qu'il convient de fixer les tarifs applicables aux services de restauration scolaire et de garderie pour l'année prochaine, conformément au règlement intérieur des services périscolaires des groupes scolaires de Thèreval.

Il est proposé d'appliquer les tarifs suivants :

- Repas enfant 1 et 2 : 3.15 €
- Repas 3^{ème} enfant : 2.60 €

Elle ajoute également qu'un service d'étude (aide aux devoirs) sera proposé aux familles dès la rentrée.

Référent déchets à Saint-lô Agglo

Le référent constitue l'interlocuteur privilégié des agents de la Direction du Cadre de Vie et de la Collecte des Déchets pour toutes les questions relatives à la gestion des déchets. À ce titre, il assure le suivi des demandes concernant notamment les modifications de dotation des points de collecte sur le territoire communal, les changements d'adressage, ainsi que toute autre évolution ayant une incidence sur l'organisation du service. Mr Sylvain LESENECHAL est désigné en qualité de référent communal auprès de la Direction du Cadre de Vie et de la Collecte des Déchets.

Le Maire de Thèreval, Sandrine LECHEVALLIER

Tous les relevés de décisions de conseil municipal sont à retrouver sur le site internet www.thereval.fr, rubrique « Mairie, Conseil municipal »